



PNUE



## Bénéfices liés au Protocole concernant les espèces et les espaces spécialement protégés (SPAW, 1990) de la Convention de Cartagena (1983):

- ✓ **Seul accord régional** légalement contraignant sur la **biodiversité** pour la Grande Région Caraïbe;
- ✓ Des dispositions spécifiques en faveur de la conservation, de la coopération régionale, de la sensibilisation, de la participation des communautés locales et de la diffusion des bonnes pratiques;
- ✓ Des lignes directrices spécifiques sur les aires protégées et la conservation des espèces, qui servent à mettre en oeuvre et à atteindre les provisions de traités plus complexes tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB);
- ✓ Conçu et développé **par** et **pour** les gouvernements de la région, ce qui garantit sa pertinence au regard des problématiques et des contextes régionaux;
- ✓ Appuyé par le *Sous-programme SPAW*, programme technique et opérationnel au travers duquel une assistance technique et financière est apportée aux Parties afin qu'elles atteignent les objectifs du Protocole;
- ✓ **Pas d'implications financières** directes pour les Parties contractantes (dans la mesure où il n'y a pas de condition de contributions financières de la part des Parties);
- ✓ Une opportunité pour les Gouvernements signataires de démontrer leur engagement pour la conservation auprès de la communauté internationale et des sources de financement;
- ✓ Le comité consultatif scientifique et technique (STAC - Scientific and Technical Advisory Committee), mis en place dans le cadre du protocole SPAW, sert aussi de forum annuel pour discuter et construire des consensus sur les problématiques liées à la biodiversité pour la région, y compris les thématiques liées à d'autres accords comme la CDB, la CITES, Ramsar, la CMS (Convention sur les espèces migratrices, ou Convention de Bonn), etc.;
- ✓ Le Secrétariat couvre les coûts de participation de toutes les Parties pour les réunions du Protocole (Conférences des Parties, STAC) et pour les ateliers organisés dans le cadre du Programme SPAW (sur les aires marines protégées, la conservation des espèces menacées, la formation, etc.);
- ✓ Les Parties bénéficient des accords de coopération existants avec les Secrétariats de la CDB, de la convention Ramsar, et de la convention de Bonn;
- ✓ Les Parties bénéficient de l'assistance technique apportée par le Centre d'activités régional dédié au protocole SPAW (CAR-SPAW), hébergé en Guadeloupe par le gouvernement français.

Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, visitez le site du Programme pour l'environnement des Caraïbes à l'adresse: [www.cep.unep.org](http://www.cep.unep.org) ou contactez:

UNEP-CAR/RCU  
14-20 Port Royal Street  
Kingston, Jamaica  
Tel: (876) 922-9267  
Fax: (876) 922-9292  
Email: [rcu@cep.unep.org](mailto:rcu@cep.unep.org)

